Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260330-2026_03_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COATRÉVEN
SEANCE DU 30 MARS 2026

Date de convocation : 25 mars 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 11 Membres votants : 11

Le lundi trente mars à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

Etaient présents : LE ROLLAND Yves, BEGUEC Isabelle, HERVÉ Amaury, THOMAS Françoise, LE GAIGNEUR Hélène, TACON Isabelle, KERRELLO Martial, TILLY-LAUNAY Stéphane, OLLIVIER Emeric, DEMEERSSEMAN Franky, MORVAN Nolwenn ;

Etaient absents : néant ;

Pouvoir : néant ;

Secrétaire de séance : BEGUEC Isabelle ;

Autres personne présentes : ARTUR Raymond, KEATS Nassera, KERAUTRET Annick, LE BAIL Brigitte, DUHAU-MARMON Soizic.

N°2026-03-10 Désignation des délégués du CNAS

M. Le Maire fait savoir à l'assemblée que la commune adhère que Comité National d'Action Sociale et qu'il convient de nommer un délégué élu et un délégué agent suite au renouvellement du Conseil Municipal.

M. Le Maire propose de désigner :
- M. LE ROLLAND Yves délégué élu
- Mme Soizic DUHAU-MARMON déléguée agent

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 9 voix « pour » et 2 voix « abstention » (DEMEERSSEMAN Franky et MORVAN Nolwenn) :

Article 1 : **Approuve** la désignation des délégués du CNAS tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 01/04/2026
De l'affichage le 01/04/2026

MAIRIE DE COATREVEN (Côtes-d'Armor)